



CODE DE CONDUITE DES PARENTS

**EXTRAIT DE LA POLITIQUE POUR UN
MILIEU D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL
EXEMPT DE VIOLENCE ET DE
HARCÈLEMENT**

Adoptée le 14 avril 2025

Initiales _____

CODE DE CONDUITE DES PARENTS :

Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le loisir pratiqué. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la pratique du loisir comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :

- a. Démontrer du respect envers les formateurs, enseignants, chorégraphes, les dirigeants et les juge(s) ;
- b. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié ;
- c. Éviter toute violence verbale envers les participantes/pratiquantes ou les participants/pratiquants, et appuyer tous les efforts déployés en ce sens ;
- d. Ne jamais oublier que leur enfant participe à une activité de loisir pour son propre plaisir, pas pour celui de ses parents ;
- e. Encourager leur enfant au respect des règles mises en place par l'organisateur de l'activité;
- f. Reconnaître les bonnes performances de leur enfant comme celles des autres participantes/pratiquantes ou participants/pratiquants ;
- g. Aider leur enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit de coopération ou de camaraderie ;
- h. Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections ;
- i. Aider leur enfant à choisir une ou des activités selon ses goûts ;
- j. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ;
- k. Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence ;
- l. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, formateurs ou enseignants, chorégraphes et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer ou un autre participant/pratiquant ou participante/pratiquante ;
- m. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

Signature

Date

Initiales _____